



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

 Numéro de dépôt: **88400118.1**

 Int. Cl. 4: **A 63 C 11/02**

 Date de dépôt: **20.01.88**

 Priorité: **24.02.87 FR 8702529**

 Date de publication de la demande:
31.08.88 Bulletin 88/35

 Etats contractants désignés:
AT CH DE ES FR GB IT LI SE

 Demandeur: **Glaunes, André**
"Moutas"
F-47350 Escassefort (FR)

 Inventeur: **Glaunes, André**
"Moutas"
F-47350 Escassefort (FR)

 Mandataire: **Peuscet, Jacques et al**
Cabinet Peuscet 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris (FR)

 **Elément porte-ski.**

 Cet élément porte-ski (201) permet de transporter un ski (202) à la main, de manière équilibrée. Il comporte une partie (205) fixée à la semelle du ski (202), ainsi qu'une partie de préhension (206) comportant un élément (213) de liaison à la partie (205) et une poignée (214), et montée pivotante autour d'un axe (211) perpendiculaire au ski (202), entre une position déployée et une position escamotée dans la partie (205). Celle-ci comporte une butée (223) contre laquelle la partie (206) est en appui dans la position d'utilisation de l'élément (201), sous l'effet d'un plus grand poids de la partie du ski (202) située à l'arrière de l'élément (201) par rapport à l'axe (211). L'élément (213) peut être monté coulissant sur une platine (207) de la partie (205), dans une direction perpendiculaire à la ligne moyenne du ski (202), d'un côté de celle-ci, entre une position correspondant à la position de non-utilisation de l'élément (201), et une position extraite, dans laquelle il est seulement alors apte à pivoter autour de l'axe (211).

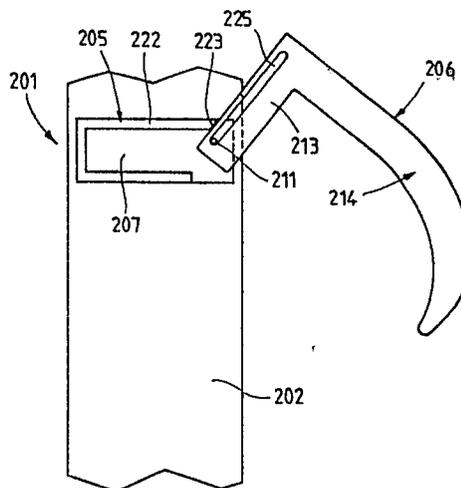


FIG. 9

Description

ELEMENT PORTE-SKI

La présente invention concerne un élément porte-ski permettant de porter un ski à la main, de façon équilibrée, au moyen d'une partie mobile de

préhension mobile entre une position escamotée dans une partie fixe dudit élément porte-ski, en cas de non-utilisation de celui-ci, et une position déployée dans laquelle elle dépasse sur un côté du ski. Il est bien connu que le transport des skis à la main, par exemple pour se rendre sur les pistes ou en revenir, est très malcommode. C'est pourquoi, jusqu'à présent, différents dispositifs ont été imaginés pour porter les skis à ces moments. Ainsi, la demande de brevet européen n° 0 043 784 décrit un élément porte-ski permettant de porter un ski au moyen d'un poignée adaptée sur celui-ci à l'endroit des fixations, cette poignée étant mobile entre une position escamotée et une position déployée, comme indiquée ci-dessus. Chaque poignée est fixée à demeure sur le ski correspondant et est escamotable dans une position située sous l'emplacement réservé à la chaussure. Dans un mode de réalisation particulier de cet élément porte-ski connu, celui-ci comporte une partie fixe en forme de plaque, liée à la semelle du ski par tout moyen. La poignée proprement dite présente la forme d'un U dont les deux branches coulissent dans des logements prévus dans la plaque précitée et dont l'âme constitue la partie de préhension. Des ressorts, montés autour des branches de la poignée et disposés à l'intérieur de leurs logements, assurent le rappel de la poignée dans sa position escamotée.

Ce dispositif présente les inconvénients de nécessiter des ressorts qui compliquent le montage, et également que la partie de préhension de la poignée dépasse latéralement de la semelle du ski.

La présente invention propose un élément porte-ski du type précité, dans lequel la partie mobile est montée déplaçable par pivotement, ce qui permet de l'escamoter de manière complète sur la semelle du ski en position de non-utilisation de l'élément porte-ski. Egalement, elle conduit à une réalisation utilisant simplement des pièces moulées de forme plate, et enfin, elle permet des réalisations permettant une très bonne étanchéité. Enfin, par le fait que l'on prévoit que la partie mobile pivote autour d'un axe et qu'une butée empêche le basculement du ski par rapport à la poignée, la partie la plus lourde du ski étant disposée à l'arrière de l'axe de pivotement, un très bon équilibre du ou des skis au moment du transport est assuré.

La présente invention a donc d'abord pour objet un produit industriel nouveau que constitue l'élément porte-ski permettant de transporter un ski à la main, de manière équilibrée, sensiblement horizontalement, ledit élément porte-ski comportant, d'une part, une partie fixe dotée de moyens de liaison à la semelle du ski, sur la face comportant les organes de fixation de la chaussure de ski, et, d'autre part, une partie servant à la préhension, mobile entre une position déployée dans laquelle elle dépasse de l'un des côtés du ski en vue de l'utilisation de l'élément

porte-ski, et une position escamotée dans ladite partie fixe en position de non-utilisation dudit élément porte-ski, y compris la position d'utilisation du ski, caractérisé par le fait que la partie mobile est montée pivotante autour d'un axe perpendiculaire à la semelle du ski et que la partie fixe comporte une butée contre laquelle la partie mobile est en appui dans la position d'utilisation de l'élément porte-ski, sous l'effet d'un plus grand poids de la partie du ski située à l'arrière dudit élément porte-ski par rapport audit axe de pivotement.

De préférence, la partie fixe comporte une butée d'appui de la partie mobile en position de non-utilisation de l'élément porte-ski, dans laquelle ladite partie mobile ne dépasse pas de la semelle du ski.

L'élément porte-ski peut aussi comporter des moyens de rappel de la partie mobile dans sa position escamotée de non-utilisation.

Conformément à une caractéristique de la présente invention, la partie fixe comporte une platine fixée sur la semelle du ski sans dépasser de celle-ci, et portant la butée d'appui de la partie mobile en position d'utilisation dudit élément porte-ski, et que la partie mobile se compose, d'un part, d'un élément de liaison à la partie fixe, comportant les moyens de pivotement complémentaires de ceux portés par cette dernière, et, d'autre part, d'une poignée de manoeuvre prolongeant ledit élément de liaison. La platine précitée peut être protégée par un couvercle, l'espace compris entre ladite platine et ledit couvercle servant de logement audit élément de liaison de la partie mobile.

Selon un premier type de réalisation, l'élément de liaison de la partie mobile est monté simplement pivotant autour de l'axe de pivotement disposé sensiblement au centre de la platine. Dans ce cas, la butée portée par la partie fixe pour la mise en appui de la partie mobile en position d'utilisation dudit élément porte-ski peut être constituée par la paroi latérale d'une zone en surépaisseur de la platine dont la face supérieure sert d'appui pour le couvercle, l'élément de liaison de la partie mobile venant en appui contre ladite butée par une région de bordure.

En particulier, la zone en surépaisseur peut être une zone d'angle triangulaire, l'élément de liaison de la partie mobile étant susceptible de venir en appui contre la butée oblique constituée par la paroi latérale de ladite zone, à la fois en position d'utilisation et en position de non-utilisation dudit élément porte-ski, par l'une ou l'autre de deux régions de bordure distinctes, de découpe correspondant à ladite butée oblique. Ou encore, la platine peut comporter un téton fixe et l'élément de liaison de la partie mobile une fente en arc de cercle centré sur l'axe de pivotement, ledit téton constituant la butée contre laquelle la partie mobile est en appui par l'un ou l'autre des bords d'extrémité délimitant ladite fente respectivement en position d'utilisation ou en position de non-utilisation dudit élément porte-ski.

Selon un troisième type de réalisation, élément de liaison de la partie mobile est monté coulissant sur la platine dans une direction perpendiculaire à la ligne moyenne de la semelle du ski, d'un côté de celle-ci, entre une position correspondant à la position de non-utilisation dudit élément porte-ski où il est bloqué en rotation, et une position extraite dans laquelle il est seulement alors apte à pivoter autour de l'axe de pivotement disposé dans la région d'extrémité correspondante de la platine, la poignée étant reliée à l'élément de fixation à l'opposé de la région dans laquelle a lieu le pivotement.

Dans ce cas, l'axe de pivotement peut être porté par la platine, et l'élément de liaison, comporter une fente traversée par ledit axe, pour permettre le coulissement dudit élément de liaison. De plus, la butée portée par la partie fixe, pour l'appui de la partie mobile en position d'utilisation de l'élément porte-ski, est alors notamment constituée par l'arête d'un rebord de la platine permettant la fixation du couvercle.

Conformément à une autre caractéristique intéressante de la présente invention, la poignée comporte une première branche reliée de façon fixe à l'élément de liaison de la partie mobile, et une seconde branche d'extrémité, qui est articulée à la première autour d'un axe perpendiculaire au plan de ladite poignée, pour pouvoir être rabattue en direction de la première branche en position de non-utilisation de l'élément porte-ski.

Des moyens peuvent alors être prévus pour rappeler la seconde branche de la poignée en position rabattue en direction de la première branche.

La présente invention a également pour objet un dispositif permettant de porter à la main une paire de skis, caractérisé par le fait qu'il comporte, par ski, un élément porte-ski tel que défini ci-dessus.

Ce dispositif peut aussi comporter un organe de maintien destiné à mettre les deux skis en appui l'un contre l'autre quand ils sont portés et/ou un organe de maintien destiné à mettre en appui l'une contre l'autre les deux parties mobiles de préhension, également quand les skis sont portés.

Quelle que soit la variante du dispositif selon l'invention, on peut avantageusement le réaliser sous forme d'un élément indépendant des organes de fixation avant et arrière de la chaussure de ski, ledit élément étant mis en place sur le ski indépendamment desdits organes de fixation ; mais on peut également prévoir que le dispositif selon l'invention constitue un élément incorporé dans la plaque de base de l'organe de fixation avant de la chaussure.

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre d'exemples purement illustratifs et non limitatifs, trois modes de réalisation représentés sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la Figure 1 est une représentation schématique partielle en perspective d'une paire de skis destinés à la pratique du ski de descente, portée par une personne, d'une seule main, à l'aide du dispositif porte-skis constitué par les deux éléments porte-ski conformes au premier

des trois modes de réalisation précités ;

- la Figure 2 est une vue partielle de dessus d'un ski reposant sur sa semelle, cette vue montrant les deux organes de fixation entre lesquels est disposé l'élément porte-ski conforme à ce premier mode de réalisation, dont le couvercle de la partie fixe a été enlevé pour laisser voir la structure de la platine de ladite partie fixe, et également la structure de la partie mobile, ledit élément porte-ski se trouvant dans sa position escamotée correspondant à la position d'utilisation du ski ;

- la Figure 3 est une vue correspondant à la Figure 2, montrant l'élément porte-ski complet en position d'utilisation ;

- la Figure 4 est une vue en perspective éclatée de l'élément porte-ski représenté sur les figures précédentes ;

- les Figures 5 et 6 sont des vues analogues respectivement aux Figures 2 et 3 et montrant un élément porte-ski conforme au second mode de réalisation précité de la présente invention ;

- la Figure 7 est une vue latérale selon VII-VII de la Figure 6 ;

- la Figure 8 est une vue partielle de dessus d'un ski reposant sur sa semelle, cette vue montrant la région de la dite semelle qui est équipée d'un élément porte-ski conforme à un troisième mode de réalisation précité de la présente invention, dans la position escamotée correspondant à la position d'utilisation du ski ; et

- la Figure 9 est une vue correspondant à la Figure 8, représentant l'élément porte-ski de cette Figure dans sa position d'utilisation, le couvercle de la partie fixe ayant été enlevé pour laisser voir la platine complète de dessus.

Si l'on se réfère maintenant aux Figures 1 à 4, on voit que l'on a désigné par 1, dans son ensemble, un élément porte-ski conforme à un premier mode de réalisation de la présente invention, équipant un ski 2 dont on a représenté, sur les Figures 1 à 3, simplement la partie comportant les organes de fixation que constituent la butée avant 3 et la talonnière 4. Le ski 2 est un ski utilisé pour le ski de descente. Il est entendu que l'élément porte-ski 1 peut tout aussi bien être adopté sur un ski utilisé pour la pratique du ski de fond, auquel cas la fixation arrière 4 n'existe pas.

L'élément porte-ski 1, qui est fixé sur la semelle du ski 2 représenté, entre les deux fixation 3 et 4, se compose d'une partie fixe 5 et d'une partie mobile 6.

La partie fixe 5 se compose elle-même de deux pièces 7 et 8, ainsi qu'on peut le voir notamment sur la Figure 4, la pièce 7 constituant une platine de fixation sur la semelle du ski, et la pièce 8, un couvercle venant s'appliquer et se fixer sur la platine 7 avec interposition de la partie mobile 8.

La platine 7, venue de moulage d'une matière plastique relativement rigide, est constituée par une plaque de base 9, de forme rectangulaire, venant s'appliquer en tous points sur le ski 2, avec ses bords longitudinaux parallèles à ceux du ski 2 et sa largeur est inférieure à celle de la semelle du ski 2,

dans la région correspondante.

Cette platine 7 présente, sur l'une de ses faces, deux zones en surépaisseur 9 et 10, disposées en deux angles adjacents le long de l'une des bordures longitudinales. La zone 9 est triangulaire, et la zone 10 présente la forme d'un rectangle dont la face longitudinale interne 10a est tournée vers la face oblique interne 9a de la zone 9, qui constitue un épaulement d'équerre avec la surface principale de la platine 7. Les faces supérieures respectivement 9b et 10b des zones en surépaisseur 9 et 10 servent d'appui pour le couvercle 8, lequel est constitué par une plaque rectangulaire de même dimension que la platine 7 et avantageusement réalisé dans le même matériau.

Également, le couvercle 8 présente une ouverture centrale 8a pour le passage d'un axe 11 porté par la platine 7, en son centre, du même côté que les zones 9 et 10, cet axe constituant l'axe de pivotement de la partie mobile 6.

Un trou 12a et deux trous 12b pour le passage respectivement d'une vis 12c et de deux vis 12d sont prévus, en regard, dans le couvercle 8 et les zones 9 et 10 de la platine 7, pour la fixation de la partie 5 sur le ski 2.

La partie mobile 6 est un élément plat, également venu de moulage dans une matière plastique relativement rigide, et elle comporte une partie centrale 13, assurant la liaison avec la partie fixe 5 et se prolongeant latéralement par une poignée 14 de forme incurvée.

La partie de liaison 13 est en appui sur la platine 7 ; elle comporte un orifice central 13a destiné à venir en coïncidence avec l'orifice 8a pour le passage de l'axe 11. Elle peut être définie comme une bande allongée de longueur sensiblement égale à la largeur de la platine 7, présentant l'orifice 13a précité, et délimitée par deux bordures longitudinales 13b et 13c et deux bordures latérales 13d et 13e, et dans laquelle on aurait fait deux découpes d'angle pour constituer des bordures respectivement 13f et 13g reliées à la bordure 13b. L'inclinaison des bordures 13f et 13g par rapport à la bordure 13b est la même que celle de la face 9a par rapport à la bordure transversale de la platine 7.

La poignée 14 est reliée à la bordure 13c, en étant délimitée par un bord externe 14a qui prolonge de façon rectiligne la bordure 13e, puis s'incurve de façon à présenter une concavité tournée vers la partie 13, et par un bord interne 14b, sensiblement parallèle au bord externe 13a, sauf au voisinage de sa liaison avec la bordure 13c où il prend une concavité opposée pour constituer une zone de jonction plus large entre la poignée proprement dite 14 et la partie de liaison 13. Les deux bordures 14a et 14b sont réunies à leurs extrémités libres par une bordure d'extrémité 14c se situant dans l'alignement de la bordure 13d.

Pour le montage, on vient appliquer, sur la semelle du ski 2, entre les fixation 3 et 4, la platine 7, de façon que la zone en surépaisseur 9 se trouve du côté de la fixation avant 3, et la zone 10, du côté de la fixation arrière 4. Ensuite, on vient appliquer la partie mobile 6 sur la platine 7, l'orifice 13a étant alors traversé par l'axe 11, et la poignée 14 se trouvant par

exemple en regard de la fixation 4, entièrement contenue dans les limites de la semelle du ski 2, comme représenté sur la Figure 2. Dans cette position, le bord 13f est en butée de fin de course contre la face 9a de la zone 9, dans sa partie la plus proche de la zone 10, laquelle n'est pas suffisamment longue pour gêner le passage de la poignée 14. On vient alors mettre en appui le couvercle 8 et fixer les vis 12c et 12d. L'axe 11 peut également servir de point de fixation entre le couvercle 8 et la platine 7.

L'épaisseur totale de l'élément porte-ski 1, ainsi mis en place sur le ski 2, est telle que ledit élément 1 vienne se loger sans difficulté dans l'espace libre entre la chaussure du skieur et le ski 2.

Lorsque le skieur désire porter ses skis à la main, il fait pivoter la poignée 14 de chaque élément porte-ski 1 équipant chacun de ses skis, dans le seul sens possible qui est celui de la flèche F (Figure 2), et il saisit les deux poignées 14, comme illustré sur la Figure 1. La partie arrière de chaque ski 2 à compter de l'axe de pivotement 11 étant plus lourde que sa partie avant, le ski 2 se trouve pour le transport en butée de fin de course par la face 9a de la partie fixe 5 de l'élément porte-ski 1, contre la bordure 13g de la partie mobile 6, ce qui assure un bon équilibre de l'ensemble pour le portage.

Si l'on se réfère maintenant aux Figures 5 à 7, on voit que l'on a désigné par 101, dans son ensemble, un élément porte-ski conforme à un second mode de réalisation de l'invention. Cet élément 101 comporte, de la même façon que le mode de réalisation précédent, une partie fixe 105 et une partie mobile 106, la partie fixe 105 étant, de même, réalisée en deux parties, à savoir une platine 107 et un couvercle qui n'a pas été représenté sur le dessin, mais qui est constitué par une plaque rectangulaire, comme le couvercle 8 décrit précédemment.

La platine 107, formée par une plaque de base rectangulaire, destinée à venir s'appliquer dans le sens longitudinal sur la semelle du ski 102, sans déborder de celle-ci, comporte, le long de la totalité de l'une de ses bordures transversales et d'un seul côté, une surépaisseur 115, constituant un décrochement transversal d'équerre 115a. A l'opposé, toujours du même côté, la platine 107 comporte une autre zone en épaisseur 116, disposée en angle et de forme triangulaire. Les deux surfaces supérieures 115b et 116b des surépaisseurs respectivement 115 et 116 servent d'appui pour le couvercle, et, de la même façon que précédemment, on a prévu des trous en regard pour le passage des vis de fixation sur le ski, qui n'ont pas été représentées ici.

Par ailleurs, la platine 107 comporte, disposé sur sa ligne moyenne longitudinale, du même côté que les surépaisseurs 115 et 116, un axe 111 perpendiculaire au plan de ladite platine 107, relativement plus près du bord comportant la surépaisseur 115 et, à une petite distance de l'axe 111 et à l'opposé par rapport à la surépaisseur 115, un téton 117, également perpendiculaire au plan de la platine 107.

La partie mobile 106 présente sensiblement la même forme d'ensemble que la partie 6 du premier mode de réalisation, et, pour cette raison, on ne la décrira pas en détail, ayant indiqué sur les Figures 5

et 6, pour désigner les mêmes éléments, des chiffres de référence supérieurs de 100 à ceux utilisés pour décrire la partie 6. L'une des différences est que la bordure 113f, ne jouant pas ici le rôle de butée, comme on l'indique ci-après, est arrondie.

De plus, la partie 113 qui repose, en position de montage, sur la platine 107, comporte un orifice central 113a destiné à recevoir l'axe 111, ainsi qu'une fente 118, en arc de cercle dont le centre est constitué par l'axe de l'orifice 113a et s'étendant entre les bords 113b et 113c, en s'arrêtant à faible distance de ceux-ci.

Par ailleurs, la poignée 114 est réalisée en deux parties 119 et 120, s'articulant autour d'un axe 121, le détail de cette articulation étant représenté sur la Figure 7.

La partie 119 constitue la branche de la poignée 114 qui est reliée à la partie de liaison 113 ; quant à la partie 120, elle en constitue la branche terminale, la jonction entre les deux branches s'effectuant sensiblement perpendiculairement aux bordures 114a et 114b. Au voisinage de son extrémité libre, la branche 119 présente un décrochement d'équerre 119a de sa paroi supérieure (si l'on considère l'élément porte-ski 101 tel qu'il est représenté sur les Figures 5 et 6, au-delà duquel elle est de plus faible épaisseur ; de façon complémentaire, la branche terminale 120 présente, dans sa partie inférieure, un décrochement d'équerre 120a au-delà de laquelle elle présente également une plus faible épaisseur. L'axe 121 est disposé au voisinage de la bordure interne 114b.

Le montage de l'élément 101 s'effectue comme celui de l'élément 1 du premier mode de réalisation. Ainsi, on place sur la semelle du ski 102, successivement, la platine 107, la partie mobile 106, l'orifice 113a recevant l'axe 11 et le téton 117 venant se placer dans la fente 118, par exemple de façon à être en butée contre la bordure d'extrémité de la fente 118 située du côté de la bordure 113c, ce qui correspond à la position escamotée de la poignée 114, comme cel est représenté sur la Figure 5. Dans ce cas, on a bien entendu replié la branche 120 autour de la branche 119, pour venir installer la partie mobile 116. Ensuite, on vient placer la couvercle sur la platine 107 et on en réalise la fixation par les vis indiquées ci-dessus, la partie supérieure de l'axe 111 et du téton 117 pouvant également constituer des points de fixation entre le couvercle et la platine 107. Dans cette position escamotée, qui est la position d'utilisation du ski, l'encombrement de la branche 114 est inférieur à celui de la branche 14 du premier mode de réalisation, ce qui constitue l'avantage de ce second mode de réalisation.

Lorsque l'utilisateur désire transporter ses skis à la main, il lui suffit de repousser la branche repliée 120, par exemple selon la flèche F' sur la Figure 5, ce qui provoque le pivotement de la partie mobile 106, et en fin de course, de replier la branche 120 autour de l'axe 121, pour reconstituer la poignée 114 apte à l'utilisation, telle que cela est représenté sur la Figure 6. Dans cette position, la bordure 113e de la partie 113 se trouve en butée contre le décrochement 115a de la surépaisseur 115. De même, la course est limitée par la mise en appui du téton 117

contre la bordure opposée de la fente 118. Ainsi, pour le transport, la partie la plus lourde du ski 102 étant située à l'arrière de l'axe 111, la mise en butée de la bordure 113e contre la paroi 115a assure un bon équilibre du transport.

Lorsque l'utilisateur désire pratiquer le ski, il lui suffit de replier la branche 120 sur la branche 119, à partir de la position représentée sur la Figure 6 et de repousser cette branche repliée pour l'amener dans la position de la Figure 5.

Les Figures 8 et 9 représentent un élément porte-ski 201 conforme à un troisième mode de réalisation de la présente invention. De même que précédemment, cet élément 201 comporte une partie fixe 205 et une partie mobile 206.

La partie fixe 205 comporte une platine 207 présentant la forme d'un rectangle allongé, et elle est destinée à être disposée sur le ski 202 de façon transversale, dans la région située entre les deux fixations. En d'autres termes, la longueur de la platine 207 est inférieure à la largeur de la semelle du ski 102.

Cette platine 207 présente un rebord 222 s'étendant sur l'un de ses côtés longitudinaux, à partir du voisinage de l'une des extrémités, où il forme intérieurement une arête 223, ledit rebord 222 se poursuivant sur le côté transversal adjacent, puis sur l'autre côté longitudinal jusqu'à une distance du bord opposé plus grande que ne l'est l'arête 223. Cette distance est légèrement supérieure à la largeur de la poignée 214, telle qu'elle sera décrite ci-après.

Egalement, la platine 207 porte au voisinage de l'arête 223 mais au-delà du rebord 222, un axe 211 qui est l'équivalent des axes 11 et 111 des modes de réalisation précédents.

Le couvercle 208 (Figure 9) est constitué par une plaque ayant la même forme de rectangle allongé, étant destinée à venir en appui sur le rebord 222 où elle est fixée, par exemple par des vis qui assurent également la fixation de la platine 207 sur le ski 202. La platine 207 peut être également fixée directement à la semelle du ski 202 par tout moyen non représenté sur le dessin.

La partie mobile 206 est constituée par une poignée 214 et par un élément 213 de liaison de ladite poignée 214 à la partie fixe 205. Cette partie mobile 206 constitue une pièce plate d'épaisseur inférieure à la hauteur du rebord 222 mesurée intérieurement.

L'élément 213 présente la forme d'une bande rectangulaire allongée de longueur inférieure à la longueur de la platine 207 d'une distance égale à l'épaisseur du rebord 222 ; sa largeur est par ailleurs inférieure à la largeur de la platine 207 mesurée à l'intérieur du rebord 222. Il comporte, le long de sa bordure opposée à la région de jonction avec la poignée 214, une fente 225 parallèle à cette bordure.

La poignée 214 se raccorde d'équerre à une extrémité de l'élément de liaison 213 ; en outre, elle présente une extrémité recourbée du même côté que l'élément de liaison 213.

Le montage de l'élément 201 s'effectue de façon très simple, par mise en place de la platine 207, puis de la partie mobile 206, l'axe 211 étant reçu dans la

fente 225, par exemple dans la position telle que représentée sur la Figure 8, et enfin mise en place du couvercle 208.

A l'utilisation, il suffit de repousser la poignée 214 comme indiqué par la flèche F'' sur la Figure 8, jusqu'à mise en butée de l'extrémité opposée de la fente 225 contre l'axe 211, et ensuite, de faire basculer la poignée 214 autour de cet axe 211, comme cela est représenté sur la Figure 9. Le ski 202, dont la partie située à l'arrière de l'axe 211 est la plus lourde, vient en butée contre l'arête 223, ce qui assure un transport équilibré du ski 202.

Le mode de réalisation qui est décrit en liaison avec les Figures 8 et 9 présente l'avantage d'une plus grande simplicité, ainsi que d'une meilleure étanchéité.

Il est bien entendu que les modes de réalisation ci-dessus décrits ne sont aucunement limitatifs et pourront donner lieu à toutes modifications désirables sans sortir pour cela du cadre de l'invention ; c'est ainsi notamment que la poignée des premier et troisième mode de réalisation pourrait être réalisée en deux parties comme elle l'est pour le second ; que l'on pourrait prévoir, dans le cas des deux premiers modes de réalisation, des moyens de rappel de la poignée dans sa position escamotée, par exemple constitués par un ressort disposé au niveau de l'axe d'articulation ; et également que l'on pourrait prévoir des moyens rappelant la branche terminale de la poignée dans sa position repliée, dans le cas où cette poignée est prévue en deux parties ; que l'on pourrait également prévoir de supprimer la fente 225 prévue dans l'élément de liaison 213 de la partie mobile 206 du troisième mode de réalisation, ledit élément de liaison 213 présentant alors, à sa partie terminale, un téton susceptible de circuler dans une gorge prévue dans la partie fixe 205, ce téton venant, à la fin de la course de dégagement de l'élément 213 perpendiculairement au ski 202, se bloquer dans un logement, pour constituer alors l'axe d'articulation dans ce logement ; que l'on pourrait prévoir, en variante de ce qui précède, que l'élément de liaison 213 ne comporte pas non plus de fente 225, mais présente à son extrémité opposée à la poignée 214, une forme recourbée dans le sens opposé à la poignée 214 toujours dans le plan de la partie mobile 206, de sorte qu'en fin de course d'extraction de l'élément 213, cette partie arrondie reçoive l'arête 223, et que la partie 206 puisse tourner autour de ladite arête 223 comme axe de pivotement, des moyens étant par ailleurs prévus pour retenir en translation la partie mobile 206 dans cette position de pivotement ; qu'également, dans le cas du troisième mode de réalisation décrit et des deux variantes qui viennent d'être indiqués, des moyens élastiques pourraient être prévus pour rappeler la partie mobile 206 dans la position qu'elle occupe sur la Figure 8.

Revendications

1 - Élément porte-ski permettant de transporter un ski (2 ; 102 ; 202) à la main, de manière

équilibrée, sensiblement horizontalement, ledit élément porte-ski (1 ; 101 ; 201) comportant, d'une part, une partie fixe (5 ; 105 ; 205) dotée de moyens de liaison à la semelle du ski (2 ; 102 ; 202), sur la face comportant les organes de fixation (3, 4) de la chaussure de ski, et, d'autre part, une partie (6 ; 106 ; 206) servant à la préhension, mobile entre une position déployée dans laquelle elle dépasse de l'un des côtés du ski (2 ; 102 ; 202) en vue de l'utilisation de l'élément porte-ski (1 ; 101 ; 201), et une position escamotée dans ladite partie fixe (5 ; 105 ; 205) en position de non-utilisation dudit élément porte-ski (1 ; 101 ; 201), y compris la position d'utilisation du ski (2 ; 102 ; 202), caractérisé par le fait que la partie mobile (6 ; 106 ; 206) est montée pivotante autour d'un axe (11 ; 111 ; 211) perpendiculaire à la semelle du ski (2 ; 102 ; 202) et que la partie (5 ; 105 ; 205) comporte une butée (9a ; 115a - 117, 223) contre laquelle la partie mobile (6 ; 106 ; 206) est en appui dans la position d'utilisation de l'élément porte-ski (1 ; 101 ; 201), sous l'effet d'un plus grand poids de la partie du ski (2 ; 102 ; 202) située à l'arrière dudit élément porte-ski (1 ; 101 ; 202) par rapport audit axe (11, 111, 211).

2 - Élément porte-ski selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la partie fixe (5 ; 105 ; 205) comporte une butée (9a ; 115a - 117, 222) d'appui de la partie mobile (6 ; 106 ; 206) en position de non-utilisation de l'élément porte-ski (1 ; 101 ; 201), dans laquelle ladite partie mobile (6 ; 106 ; 206) ne dépasse pas de la semelle du ski (2 ; 102 ; 202).

3 - Élément porte-ski selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'il comporte des moyens de rappel de la partie mobile (6 ; 106 ; 206) dans la position escamotée de non-utilisation dudit élément porte-ski (1 ; 101 ; 201).

4 - Élément porte-ski selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que la partie fixe (5 ; 105 ; 205) comporte une platine (7 ; 107 ; 207) fixée sur la semelle du ski (2 ; 102 ; 202) sans dépasser de celle-ci, et portant la butée (9a ; 115a - 117 ; 223) d'appui de la partie mobile (6 ; 106 ; 206) en position d'utilisation dudit élément porte-ski (1 ; 101 ; 201), et que la partie mobile (6 ; 106 ; 206) se compose, d'une part, d'un élément de liaison (13 ; 113 ; 213) à la partie fixe (5 ; 105 ; 205), comportant les moyens de pivotement complémentaires de ceux portés par cette dernière, et, d'autre part, d'une poignée de manoeuvre (14 ; 114 ; 214) prolongeant ledit élément de liaison (13 ; 113 ; 213).

5 - Élément porte-ski selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la platine (7 ; 107 ; 207) est protégée par un couvercle (8 ; 208), l'espace compris entre ladite platine (7 ; 107 ; 207) et ledit couvercle (8 ; 208) servant de logement audit élément de liaison (13 ; 113 ; 213) de la partie mobile (6 ; 106 ; 206).

6 - Élément porte-ski selon l'une des revendi-

cations 4 et 5, caractérisé par le fait que l'élément de liaison (13 ; 113) de la partie mobile (6 ; 106) est monté simplement pivotant autour de l'axe de pivotement (11 ; 111) disposé sensiblement au centre de la platine (7 ; 107).

7 - Elément porte-ski selon les revendications 5 et 6 prises simultanément, caractérisé par le fait que la butée (9a ; 115a) portée par la partie fixe (5 ; 105) pour la mise en appui de la partie mobile (6 ; 106) en position d'utilisation dudit élément porte-ski (1 ; 101) est constituée par la paroi latérale d'une zone en surépaisseur (9 ; 115) de la platine (7 ; 107), dont la face supérieure (9b ; 115b) sert d'appui pour le couvercle (8), l'élément de liaison (13 ; 113) de la partie mobile (6 ; 106) venant en appui sur ladite butée (9a ; 115a) par une région de bordure (13g ; 113g).

8 - Elément porte-ski selon les revendications 2 et 7 prises simultanément, caractérisé par le fait que la zone en surépaisseur (9) est une zone d'angle triangulaire, l'élément de liaison (13) de la partie mobile (6) étant susceptible de venir en appui contre la butée oblique (9a) constituée par la paroi latérale de ladite zone (9), à la fois en position d'utilisation et en position de non-utilisation dudit élément porte-ski (1), par l'une ou l'autre de deux régions de bordure distinctes (13g, 13f), de découpe correspondant à ladite butée oblique (9a).

9 - Elément porte-ski selon les revendications 2 et 6 prises simultanément, caractérisé par le fait que la platine (107) comporte un téton fixe (117) et l'élément de liaison (113) de la partie mobile (106), une fente (118) en arc de cercle centré sur l'axe de pivotement (111), ledit téton (117) constituant la butée contre laquelle la partie mobile (106) est en appui par l'un ou l'autre des bords d'extrémité délimitant ladite fente (118), respectivement en position d'utilisation ou en position de non-utilisation dudit élément porte-ski (101).

10 - Elément porte-ski selon l'une des revendications 4 et 5, caractérisé par le fait que l'élément de liaison (213) de la partie mobile (206) est monté coulissant sur la platine (207) dans une direction perpendiculaire à la ligne moyenne de la semelle du ski (202), d'un côté de celle-ci, entre une position correspondant à la position de non-utilisation dudit élément porte-ski (201) où il est bloqué en rotation, et une position extraite dans laquelle il est seulement alors apte à pivoter autour de l'axe de pivotement (211) disposé dans la région d'extrémité correspondante de la platine (207), la poignée (214) étant reliée à l'élément de fixation (213) à l'opposé de la région dans laquelle a lieu le pivotement.

11 - Elément porte-ski selon la revendication 10, caractérisé par le fait que l'axe de pivotement (211) est porté par la platine (207), et que l'élément de liaison (213) comporte une fente (225) traversée par ledit axe (211), pour permettre le coulissement dudit l'élément de liaison

(213).

12 - Elément porte-ski selon l'une des revendications 10 et 11, caractérisé par le fait que la butée portée par la partie fixe (205) pour l'appui de la partie mobile (206) en position d'utilisation de l'élément (201) est constituée par l'arête (223) d'un rebord (222) de la platine (207) permettant la fixation du couvercle (208).

13 - Elément porte-ski selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé par le fait que la poignée (114) comporte une première branche (119) reliée de façon fixe à l'élément de liaison (113) de la partie mobile (106), et une seconde branche d'extrémité (120), qui est articulée à la première autour d'un axe (121) perpendiculaire au plan de ladite poignée (114), pour pouvoir être rabattue en direction de la première branche (119) en position de non-utilisation de l'élément porte-ski (101).

14 - Elément porte-ski selon la revendication 13, caractérisé par le fait que des moyens sont prévus pour rappeler la seconde branche (120) de la poignée (114) en position rabattue en direction de la première branche (119).

15 - Dispositif permettant de porter à la main une paire de skis (2 ; 102 ; 202), caractérisé par le fait qu'il comporte, par ski (2 ; 102 ; 202), un élément porte-ski (1 ; 101 ; 201) tel que défini à l'une des revendications 1 à 14.

16 - Dispositif selon la revendication 13, caractérisé par le fait qu'il comporte un organe de maintien destiné à mettre les deux skis (2 ; 102 ; 202) en appui l'un contre l'autre quand ils sont portés et/ou un organe de maintien destiné à mettre en appui l'un contre l'autre les deux parties mobiles de préhension (6 ; 106 ; 206), également quand les skis (2 ; 102 ; 202) sont portés.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

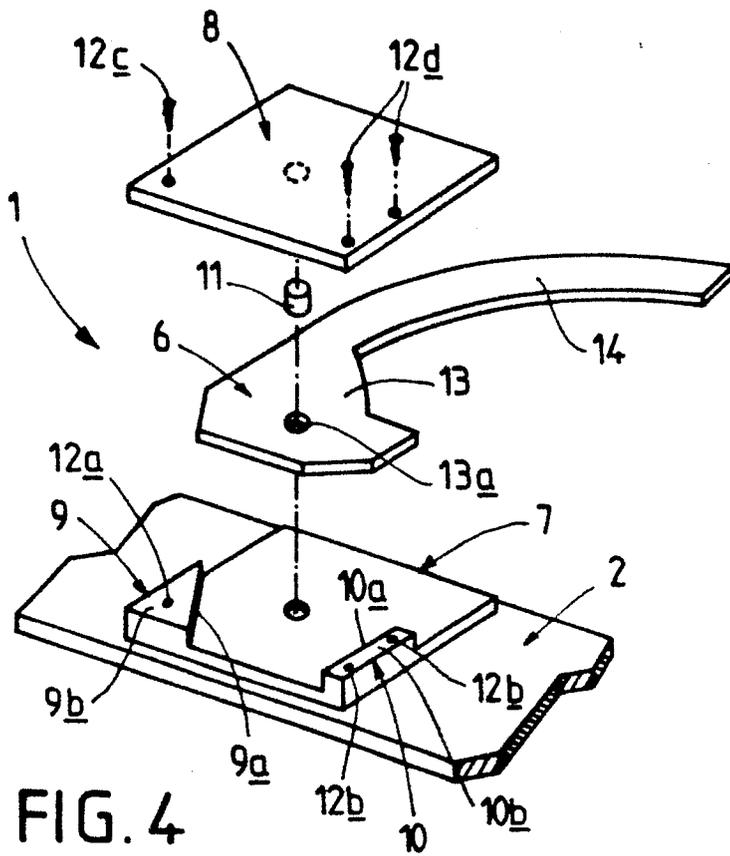


FIG. 4

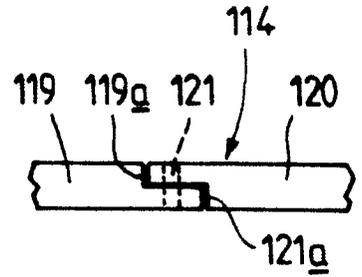


FIG. 7

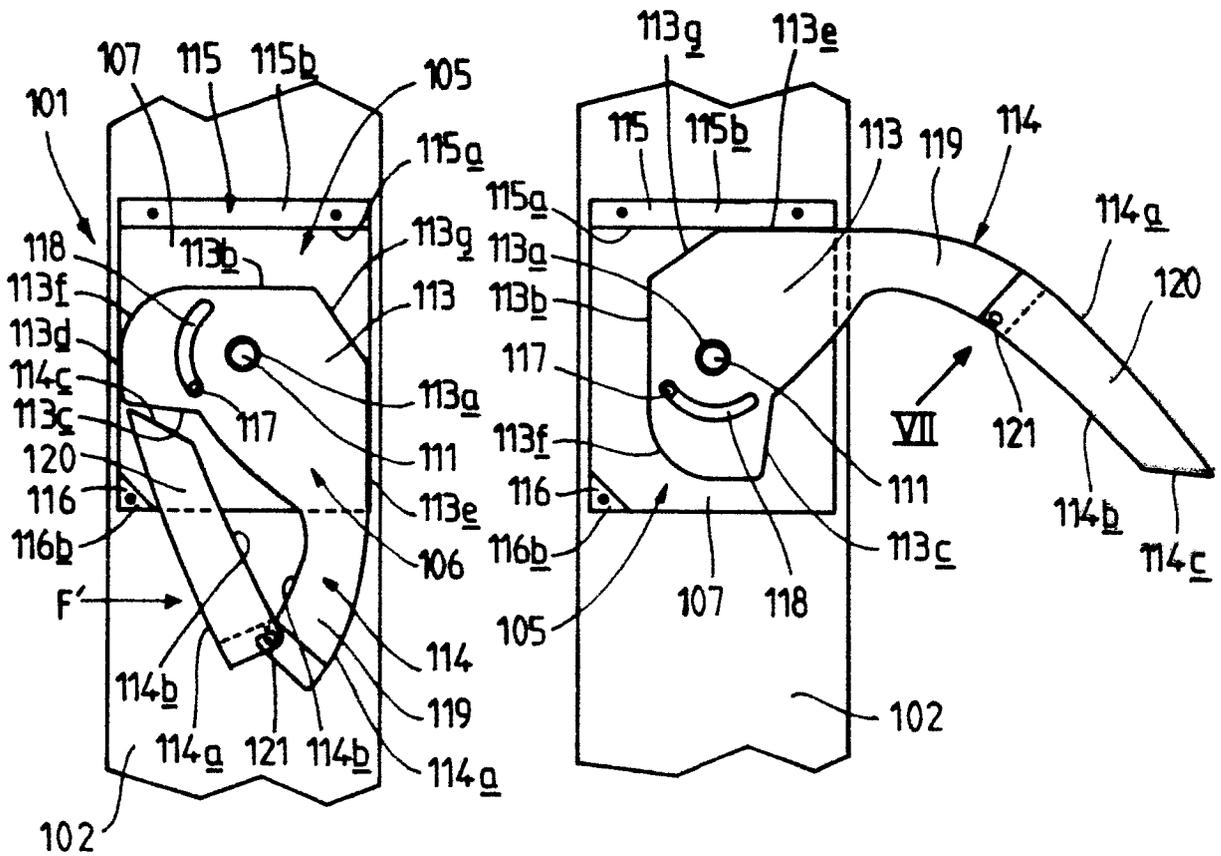


FIG. 5

FIG. 6

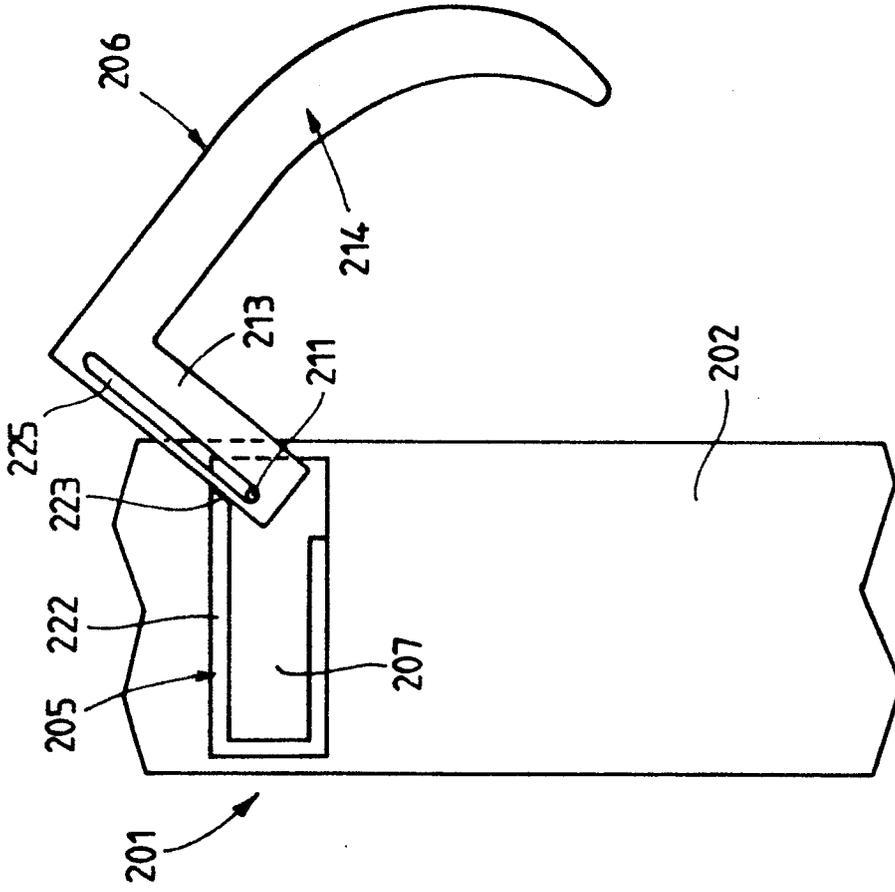


FIG. 8

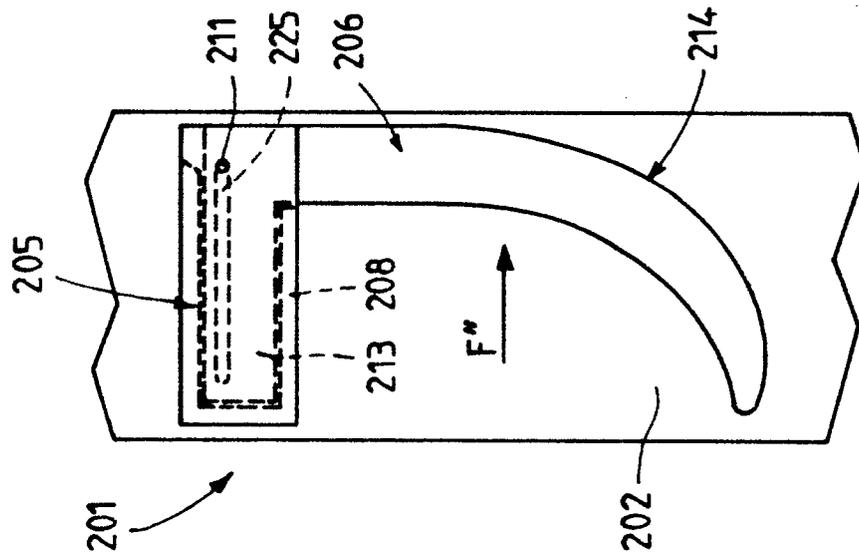


FIG. 9